

VOTRE FOYER

ÉTAT CIVIL

HAROUAT RACHID

Né HAROUAT

Date et lieu : 04/02/1979, LE BLANC MESNIL (93)

n° fiscal : 19 32 973 223 237 C

Vous êtes célibataire

N° d'accès en ligne : 9 004 029

PERSONNES À CHARGE ET SITUATIONS PARTICULIÈRES

Vous n'avez pas d'enfant ni de personne à charge.

la déclaration automatique comment ça marche ?

1 Vérifiez toutes les données

- il ne doit rien manquer
- l'ensemble des informations doit être correct (état civil, personnes à charge, adresse, coordonnées bancaires, revenus)

2 si tout est correct et complet, vous n'avez rien à faire

Sinon :  Déclarer en ligne

dans votre espace particulier d'impots.gouv.fr

Si vous avez utilisé FranceConnect pour accéder à votre espace particulier, cliquez [ici](#) pour déclarer en ligne



Retrouvez la notice détaillée de ce document sur impots.gouv.fr

VOTRE ADRESSE

AU 1^{ER} JANVIER 2024 1 ALL POPOVITCH APPT 657
93700 DRANCY

Si vous avez déménagé en 2023, vous devez impérativement déposer une déclaration en indiquant votre adresse au 1er janvier 2024.

Si vous avez déménagé après le 1er janvier 2024, vous devez uniquement déclarer votre nouvelle adresse dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr



VOS COORDONNÉES BANCAIRES

IBAN : FR39 2004 1010 124X XXXX XXX3 325

BIC : PSSTFRPPSCE

Si vous souhaitez juste modifier vos coordonnées bancaires, vous pouvez le faire à tout moment dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr, rubrique « Gérer mon prélèvement à la source ».



VOS REVENUS ET CHARGES 2023 CONNUS DE L'ADMINISTRATION

Type de revenus	Montant en euros	Retenue à la source déjà payée en euros	Case
TRAITEMENTS ET SALAIRES			
Salaires (HAROUAT RACHID)	7 096	0	1AJ
<i>DÉTAIL DU MONTANT</i>			
ELEC	7 096	0	
HEURES SUPPLEMENTAIRES EXONERÉES			
Heures supplémentaires exonérées (HAROUAT RACHID)	2 763	0	1GH
<i>DÉTAIL DU MONTANT</i>			
ELEC	2 763	0	



Réductions et crédits d'impôt

Si vous avez réalisé des dépenses, non reportées ci-dessus, ouvrant droit à réductions ou crédits d'impôt en 2023, pensez à les déclarer.



VOTRE IMPÔT ESTIMATIF D'APRÈS VOS REVENUS ET CHARGES 2023 CONNU(S) (SI VOUS N'AVEZ RIEN À MODIFIER)

MONTANT en euros	
Impôt avant crédits d'impôt	0
Crédits d'impôt	0
Impôt net	0
Avance perçue sur réductions et crédits d'impôt en 2024	0
Avance immédiate de crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile en 2023	0
Retenue à la source déjà payée	0
Acompte de prélèvement à la source déjà payé	0
Remboursement de trop-prélevé déjà obtenu	0
Montant restant à payer	0
Revenu fiscal de référence	8 873
Nombre de parts	1

Ce montant, sauf cas particuliers, sera prélevé sur votre compte bancaire à partir de septembre. S'il est supérieur à 300 euros, ce montant sera étalé sur les 4 derniers mois de l'année. Si ce montant est nul, aucun prélèvement ne sera effectué.

VOTRE NOUVEAU TAUX DE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

Taux du foyer	0,00%
---------------	-------

Sauf action de votre part en 2024 dans « Gérer mon prélèvement à la source », ce taux s'appliquera à compter du 1^{er} septembre 2024.

Avez-vous tout vérifié ?

Si vous êtes d'accord, vous n'avez rien à faire. Votre impôt sera alors automatiquement calculé sur la base des éléments ci-dessus et votre avis sera disponible à compter du 15 août dans votre espace particulier d'impots.gouv.fr.

Si vous avez quelque chose à compléter ou modifier :  [Déclarer en ligne](#)

dans votre espace particulier d'impots.gouv.fr

Si vous avez utilisé FranceConnect pour accéder à votre espace particulier, cliquer [ici](#) pour déclarer en ligne.